

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le jeudi 6 mars 2025

La ville de Saint-Louis signe son Contrat Local de Santé

Gérard COTELLON, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion, **Juliana M'DOIHOMA**, Maire de Saint-Louis, **Marie-Julie DIJOUX**, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Louis et **Jean-Paul NORMAND**, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre, ont signé un Contrat Local de Santé afin de mieux répondre aux besoins de santé des habitants.

Un levier pour améliorer la santé des saint-louisien(ne)s et des riviérois(e)s

Avec plus de 50 000 habitants, la ville de Saint-Louis souhaite renforcer son implication dans le domaine de la santé à travers la structuration d'une politique locale de santé, formalisée dans un Contrat Local de Santé (CLS).

Le CLS est un outil permettant de créer un **projet de santé adapté au territoire, construit dans une démarche partenariale et une approche globale des déterminants de santé**. Il contribue au déploiement territorial du Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2033 La Réunion, feuille de route de la politique régionale de santé, et à sa déclinaison en actions concrètes à l'échelon communal.

Au travers du CLS, la commune de Saint-Louis contribue ainsi à créer un environnement favorable au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :

- En favorisant la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques locales
- En accompagnant les porteurs de projets du tissu associatif et professionnels
- En impulsant la mise en place d'actions, de dispositifs ouverts au plus grand nombre
- En coordonnant les acteurs (social, médico-social, sanitaires, prévention, insertion...) dans une logique de travail collaboratif et partenarial.

Le diagnostic local de santé de Saint-Louis et de La Rivière

Le diagnostic local de santé a permis de dégager les enjeux majeurs du territoire en matière de santé et de cadre de vie. Il repose sur des données quantitatives issues du portrait de territoire de la commune, réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

Les éléments suivants ont été mis en évidence :

Une offre de services contrastée :

- Des densités de kinésithérapeutes, infirmières et orthophonistes supérieures à celles de la région ;
- Une densité de médecins spécialistes inférieure à celle de la région ;
- Une offre de soin en santé mentale inférieure à la région Sud.

En matière d'état de santé :

- Des taux d'inscriptions en affection de longue durée (ALD) pour maladies cardiovasculaires, cancers et maladies psychiatriques légèrement inférieurs au taux régional ;
- Des taux d'inscriptions en affection de longue durée (ALD) pour diabète et asthme significativement supérieurs ;
- Une fréquence du diabète gestationnel plus élevée.

Les orientations stratégiques

Le CLS constitue une feuille de route territoriale pour une période de 5 ans renouvelable.

Il est structuré autour de **6 axes stratégiques** se déclinant en programme d'actions :

Axe n°1 : Nutrition, diabète et activité physique

- Promouvoir des comportements nutritionnels favorables à la santé
- Faciliter l'accès à tous à une alimentation saine, équilibrée et durable
- Faciliter l'accès à une pratique d'activité physique régulière et adaptée

Axe n°2 : Autonomie et inclusion des personnes vulnérables

- Prévenir et retarder la perte d'autonomie des personnes âgées, et favoriser le maintien à domicile
- Développer l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Renforcer l'aide aux aidants
- Favoriser l'accès aux soins pour les plus démunis

Axe n°3 : Santé mentale et addictions

- Prévenir les situations de souffrance psychique et de mal-être
- Prévenir et repérer les comportements à risque
- Favoriser le développement des compétences psychosociales, notamment chez les plus jeunes
- Prévenir les violences intrafamiliales par des actions visant à enrayer les conduites addictives

Axe n°4 : Santé de la femme, santé sexuelle et reproductive

- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé de la femme
- Renforcer l'éducation à la vie affective et sexuelle
- Renforcer le repérage des victimes de violences intrafamiliales

Axe n°5 : Santé environnementale et cadre de vie

- Informer et sensibiliser sur la santé environnementale
- Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
- Lutter contre les maladies à transmission vectorielle

Axe n° 6 : Développement de l'attractivité du territoire et de l'offre de soins

- Promouvoir l'attractivité du territoire et inciter les professionnels de santé à s'y installer, notamment dans les zones fragiles et les écarts

Contacts presse

- **Ville de Saint Louis :**
Service Communication - Tél : 06 92 40 91 59
Courriel : servicecom@saintlouis.re
- **ARS La Réunion :**
Service Communication - Tél : 0262 93 94 55 / 0692 66 61 20
Courriel : ars-reunion-communication@ars.sante.fr